



## Fiche de paie d'un commercial

Par **Vie injuste**, le **14/05/2009** à **22:58**

Bonjour,

J'ai travaillé dans une entreprise recrutant des commerciaux pour souscrire des contrats de fourniture d'énergie. J'ai donc fait du démarchage à domicile.

Alors au départ, cette société m'a embauché suite à une journée terrain (observation/formation) non payée, c'était un vendredi. On me dit alors Lundi tu reviens, tu es bon pour ce boulot!

J'ai alors commencé Lundi d'après, sans contrat de travail, sans aucune déclaration...etc! Cr ils nous disent que nous devons travailler une semaine, si on est bon (si on fait le chiffre) on reste sinon, ils arrêtent! Bref, mais j'estimais que je devais être déclaré quand même. J'ai travaillé dans la RH, je connais un minimum de loi! Je commençais alors à gueuler et demander au moins un justificatif que je travaillais bien chez eux puis un contrat papier n'est pas obligatoire, une semaine après on me donne une DUE! Une DUE = Salarié, mais pour eux non, on est pas encore salarié! Bref, la première semaine passe, ni contrat de travail, ni arrêt de période... je continuais alors à bosser qu'avec la DUE... mais je connaissais la loi, je savais que je les aurais! Et vu que j'avais des collègues, je leur ai tous demandé de réclamer un contrat ou une preuve... à la fin de la seconde semaine, on m'appelle pour me dire qu'ils arrêtaient notre collaboration! J'ai dit OK (J'attendais que ça en fait!)... Donc, la deuxième semaine, je n'avais toujours pas de contrat et on ne m'a pas arrêté... Mensonge flagrant!

Par la suite, je leur ai réclamer une attestation de travail... on ne voulait rien me donner au départ, mais par la suite je leur ai menacé de leur foutre les pieds au CPH... et là je me vois attribué deux fiches de paie (20 mars au 3 avril), un certificat de travail... etc et me disent qu'ils me feront un virement!

Par contre sur la fiche de paie du mois d'avril, j'ai vu une ligne Abbatement frais professionnels sur le Brut mais on me dit que c'est normal alors que je n'ai eu aucun avantage (ni ticket restaurant, ni voiture, ni téléphone, ni remboursement du transport!! que dal)

De plus, sur la ligne salaires calculé en Brut, 21 heures de travail on me met 130€ alors que le taux horaire SMIC on devait trouver 182€... et on me dit encore c'est normal...car il y a une ligne ou c'est écrit Minimum garanti...etc On me dit que c'est comme ça pour les commerciaux! BIZARD...

POURRAIS JE ALORS SVP AVOIR VOTRE AVIS OU VOTRE AIDE ? Je pourrais vous scanner les fiches de paie, vous aurez une idée!  
Merci